

**Question avec demande de réponse écrite E-001722/2019
à la Commission**
Article 130 du règlement
Dominique Martin (ENF)

Objet: 30 000 kidnappeurs nigériens pourraient bénéficier de l'asile en Europe

En janvier 2019, il y avait 450 675 demandes d'asile en attente d'une décision judiciaire dans l'Union européenne. Chaque mois, seulement 10 % reçoivent une décision. Chaque mois, 2 000 Nigériens supplémentaires déposent une première demande d'asile dans un État membre de l'Union européenne¹. Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a publié, en février 2019, un guide concernant les demandes d'asile déposées par des Nigériens².

L'EASO recommande notamment de tenir compte de certains types de crimes, comme le terrorisme, dont les auteurs ne devraient pas bénéficier de l'asile. Les Nigériens impliqués dans le coup d'État de 1966 sont également concernés (p. 110).

La France, opposée jusqu'ici au retour des 680 adultes djihadistes français détenus en Syrie, organise désormais leur rapatriement par charter³. Au contraire, le Danemark a décidé de déchoir de leur nationalité les enfants de djihadistes nés en Syrie «car ils ont tourné le dos à leur pays»⁴.

Pourquoi l'EASO recommande qu'un acte «constituant une menace pour la société ou la sécurité de l'État membre dans lequel le demandeur se trouve» n'empêche pas l'octroi du statut de réfugié (p. 32)?

Pourquoi l'EASO estime que les 30 000 miliciens nigériens impliqués dans les kidnappings et autres crimes récents du delta du Niger pourraient bénéficier de l'asile?

¹ <https://www.easo.europa.eu/latest-asylum-trends>

² https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/Country_Guidance_Nigeria_2019.pdf

³ https://www.rtf.be/info/belgique/detail_rapatriement-des-djihadistes-de-syrie-l-europe-divisee?id=10148706;
<https://www.ouest-france.fr/terrorisme/etat-islamique/les-djihadistes-rapatries-au-cas-par-cas-assure-nicole-belloubet-6227996>

⁴ LCI 28 mars 2019 17:02.